



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI



RAPPORT FINAL

OADC Kounghoul/Mai 2005



MS et Associés

Sicap Sacré Cœur 3 villa n°33 Dakar - Sénégal - BP : 24186 - Tel : 865 11 80/ Fax : 867 23 79 E.mail : masow@sentoo.sn / msadakar@sentoo.sn

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	2
II. RAPPEL DU MANDAT DE L'OPERATEUR.....	3
III. BILAN DES REALISATIONS.....	4
3.1 Analyse de la répartition spatiale des Microprojets	5
3.2 Analyse de la répartition sectorielle	6
3.3 Le dispositif organisationnel de mise en œuvre des Microprojets	9
IV. ETAT DES LIEUX DE LA MISSION PAR MICROPROJETS	10
4.1 Amélioration de l'accès au soin de santé par la construction et l'équipement de quatorze (14) cases de santé	10
4.2 Amélioration de l'accès a l'eau par l'extension de cinq (05) réseaux d'adduction en eau potable (AEP)	24
4.3 Amélioration des conditions de stockages de céréales par la construction et l'équipement de quatre (04) magasins céréaliers.....	29
4.4 Amélioration de l'accès a l'eau par le forage et l'équipement de six (06) puits hydrauliques	33
4.5 Amélioration de l'accès a l'eau par réhabilitation et l'équipement de treize (13) puits hydrauliques	39
4.6 Amélioration de l'accès a l'éducation par la réhabilitation la construction et l'équipement d'école franco – arabe, de murs de clôture, de blocs sanitaire, de foyer de femme, de centres et de garderie communautaire.....	46
4.7 Amélioration de l'accès au marché, aux soins de santé, a la salubrité et aux conditions de traitement des animaux par la construction d'une halle de marché, d'un parc a vaccination et l'équipement d'un poste de santé et équipement d'un comite de salubrité	53

I INTRODUCTION

Le Fonds de Développement Social est un programme conçu par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté. L'objectif du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté par un meilleur accès des plus pauvres et groupes vulnérables aux infrastructures, aux services sociaux de base et aux services de micro finance mais aussi par un meilleur suivi du programme global de lutte contre la pauvreté articulé autour du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

En vue de l'exécution de sa mission et conformément à l'approche du faire-faire, l'Agence du Fonds de Développement Social a contractualisé avec le Cabinet Malick SOW et Associés (MSA) au mois d'Octobre 2003 en tant qu'Opérateur d'Appui au Développement Communautaire (OADC) en vue d'aider les Organisations Communautaires de Base (OCB) dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs micro-projets.

Le présent rapport fait le point de la mission en passant tour à tour en revue le contenu du mandat, les réalisations notées, les difficultés rencontrées ainsi que les recommandations idoines dans une perspective d'amélioration de la mission d'opérateur d'appui au développement communautaire. Le contenu laisse apparaître les parties suivantes :

Une partie introductive pour situer le contexte de la mission

- Le rappel des termes de référence du prestataire
- Les activités menées
- Les acquis constatés
- Les faiblesses notées et les défis futurs à relever
- Les propositions /recommandations

II. RAPPEL DU MANDAT DE L'OPERATEUR

L'opérateur d'Appui au Développement Communautaire (OADC) met en œuvre de concert avec l'Antenne Régionale du Fonds Social (ARFS) la composante 1 : Appui aux Communautés de Base (ACB). L'objectif de la composante est d'améliorer l'accès des communautés dans les zones rurales et urbaines les plus pauvres aux services sociaux de base, par le financement des Micro projets de développement grâce à des subventions consenties aux Organisations Communautaires de Base (OCB).

Les interventions au titre de la composante sont structurées autour de deux sous composantes :

Sous composante 1.1 : Accès aux services sociaux de base

L'objectif est d'améliorer la capacité d'accès et d'utilisation des services sociaux de base existants au profit des communautés pauvres dans les domaines tel que l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'accès aux marchés, l'information et la communication et le renforcement des capacités des bénéficiaires.

Sous composante 1.2 : Infrastructures et équipements

L'objectif est d'augmenter le stock d'infrastructures et d'équipements de base à l'intention des communautés pauvres. Ces infrastructures et équipements doivent être cohérents avec les programmes d'investissement locaux et nationaux sans compter leur adéquation avec les autres acteurs du développement local.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'AFDS a contractualisé avec le bureau d'études MS&Associés dans le cadre de l'appui conseil /développement communautaire aux populations pauvres. La relation contractuelle MSA&AFDS est intervenue à la suite de la résiliation du premier opérateur. Ce dernier avait conduit les phases d'information /sensibilisation, l'Evaluation Participative des Besoins (EPB) et l'appui à la formulation de 41 Microprojets.

La mission d'appui conseil était spécifique relative aux tâches suivantes :

La mobilisation sociale pour la participation de tous les segments de la communauté aux Microprojets

- La réalisation et le suivi interne des Microprojets
- L'identification et l'exécution des programmes de renforcement de capacités destinés aux OCB
- L'accompagnement des acteurs et bénéficiaires dans les démarches administratives, les activités de communication, de promotion et d'animation
- La facilitation des échanges intergroupes et intercommunautaires pour un partage d'expériences
- L'assistance conseil et l'appui à l'organisation des formations techniques spécifiques aux Microprojets

III. BILAN DES REALISATIONS

L'appréciation des réalisations s'appuiera fondamentalement sur l'analyse des actions menées dans le cadre de l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des Micro projets. En effet, les Micro projets ont servi de prétexte à la mission d'appui conseil au développement communautaire, confiée à l'OADC.

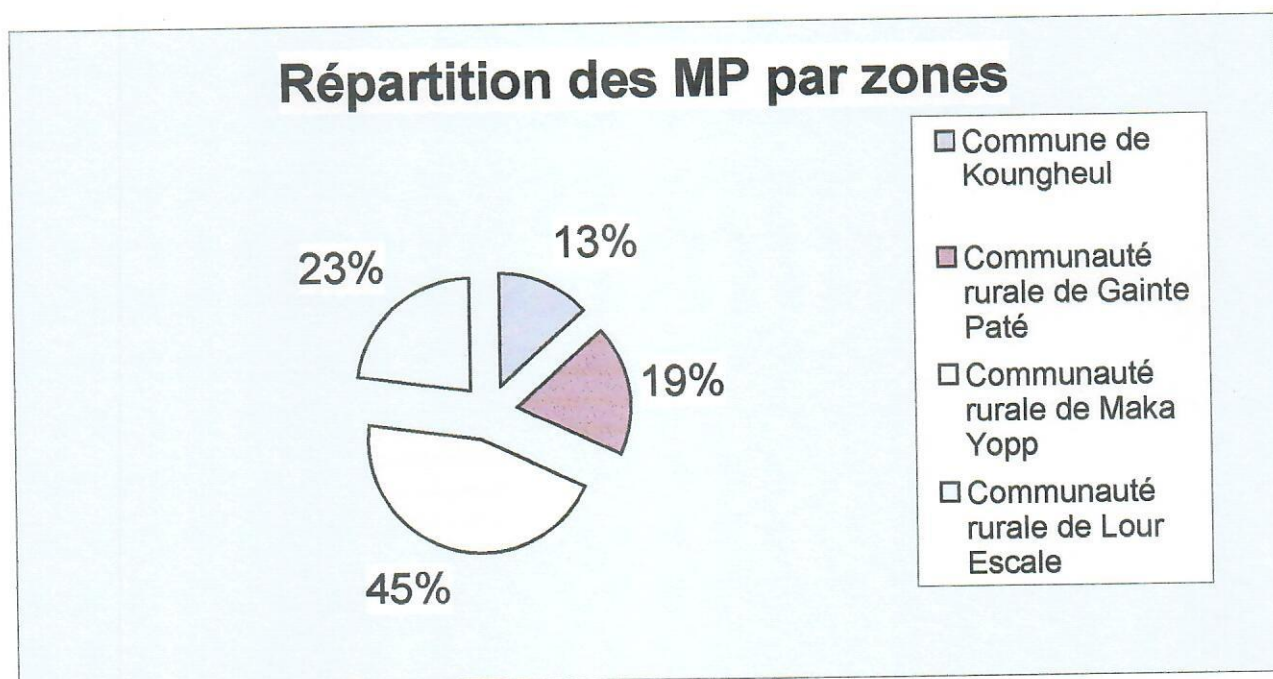
La zone d'intervention de l'OADC couvrait les communautés rurales de Maka Yopp, Loure Escale, Gainte Paté situées dans l'arrondissement de Kounghoul ainsi que la commune de Kounghoul. Au total, l'opérateur a appuyé la mise en œuvre de 53 Micro projets répartis ainsi qu'il suit :

LOCALISATION	NOMBRE
Communauté rurale de Gainte Paté	10
Communauté rurale de Lour Escale	12
Communauté rurale de Maka Yopp	24
Commune de Kounghoul	7
Total	53

Il convient de rappeler qu'au moment de la prise de services de MSA en Octobre 2003, 41 Micro projets avaient été déjà élaborés par le premier opérateur. Ces derniers ont fait d'ailleurs l'objet de révisions techniques opérées par un expert recruté par l'ARFS pour les rendre davantage conformes aux attentes de l'AFDS. En réalité, l'opérateur MSA n'a eu à appuyer que l'élaboration de douze (12) DMP sur le portefeuille de 53.

3.1 Analyse de la répartition spatiale des Microprojets

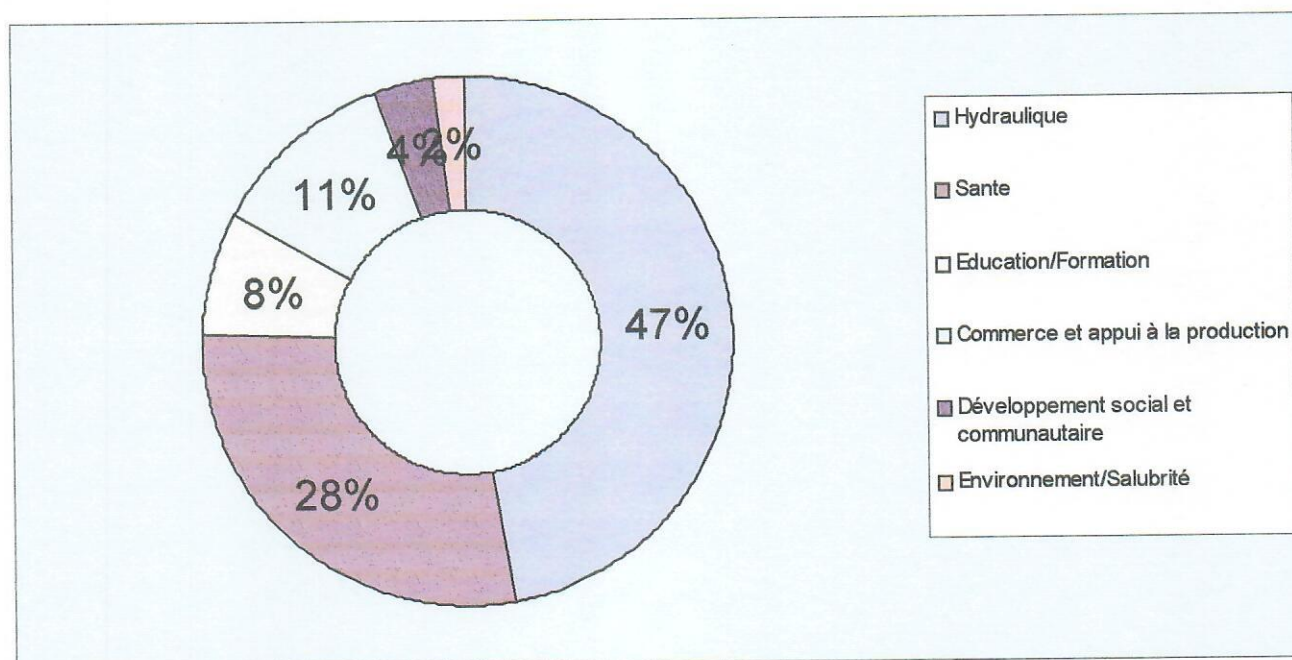
L'analyse de la répartition spatiale des Microprojets laisse apparaître une prédominance de la communauté rurale de Maka Yopp, suivie respectivement par les Communautés rurales de Lour Escale, Gainte Paté et de la commune de Kounghoul. Cette situation ne résulte aucunement d'un parti pris d'une zone géographique au détriment d'une autre ; elle est simplement la résultante de l'Evaluation Participative de la Pauvreté (EPP) qui avait établi le profil de pauvreté de l'ensemble du département de Kaffrine. Ainsi, les localités classées les plus pauvres ont été privilégiées dans la résorption du gap en infrastructures sociales de base ; lequel déficit est une dimension importante de la pauvreté.



3.2 Analyse de la répartition sectorielle

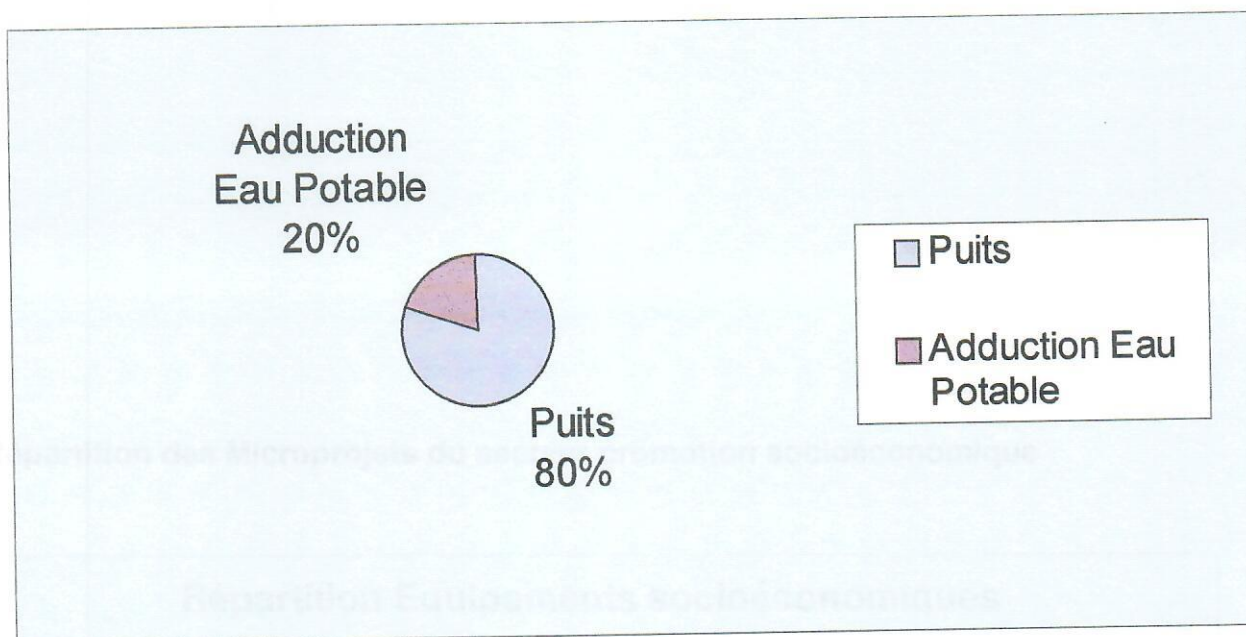
L'optique de la lutte contre la pauvreté a été fortement traduite dans la répartition des microprojets par secteurs en ce sens que les divers domaines pour lesquels leur déficit constitue un signe évident de pauvreté ont été touchés. En effet, les différents secteurs prioritaires retenus sont l'hydraulique, la santé, l'éducation/formation, le développement social communautaire, l'environnement/salubrité, les équipements d'appui à la production, etc.

Le secteur hydraulique est le secteur majoritaire avec 47% des Microprojets. En effet, les populations rurales des communautés rurales de Gainte Paté, de Lour Escale et de Maka Yopp ont eu de sérieuses difficultés à résorber leurs besoins en eau avant les interventions de l'AFDS. Le secteur de la santé suit avec 28% des Microprojets, suivi respectivement des secteurs du commerce et appui à la production, l'éducation/formation et l'environnement/salubrité.

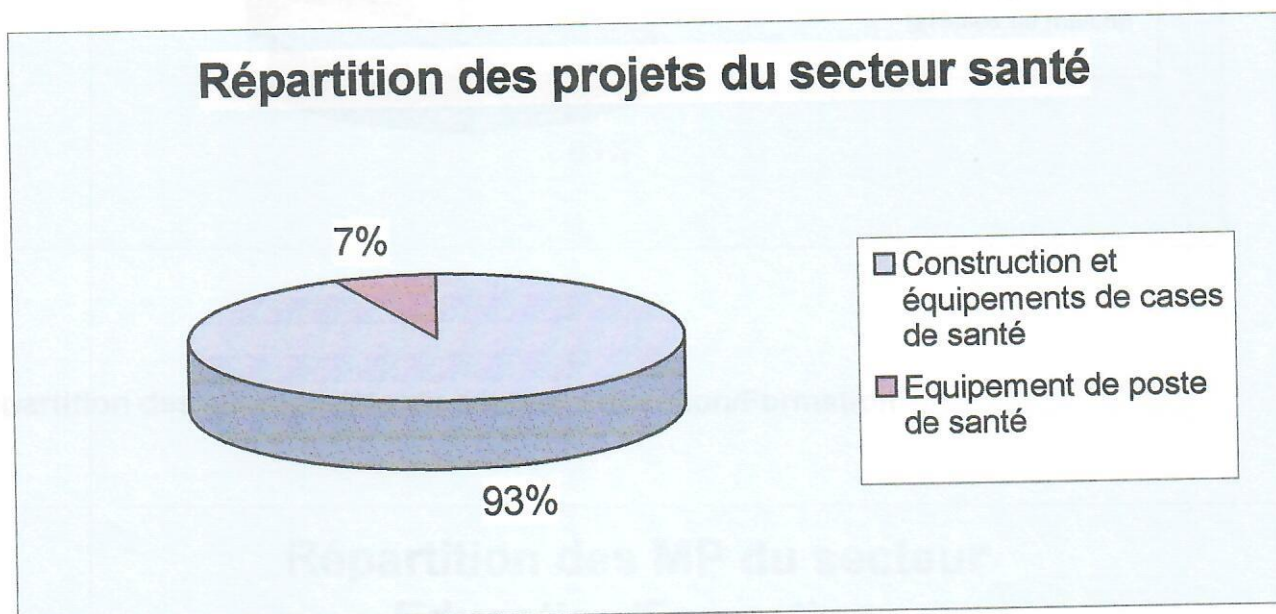


Pour chaque secteur donné, les graphiques suivants donnent de la proportion de chaque type d'infrastructures.

Répartition des Microprojets du secteur hydraulique



Répartition des Microprojets du secteur de la santé



3.3 Le dispositif organisationnel de mise en œuvre des Microprojets

En vue d'accompagner la mise en œuvre des Microprojets, l'opérateur a appuyé la mise en place du dispositif organisationnel. Il a été ainsi mis en place pour chaque Micro projet un comité de gestion du Micro projet (CGMP), un Comité Technique de Mise en Œuvre (CTMO) et un Comité d'Animation de Formation et de Sensibilisation (CAFS). Le tableau synoptique permet de mettre en évidence les forces et faiblesses relatives au dispositif organisationnel

ORGANES	ACQUIS/ELEMENTS POSITIFS NOTES	FAIBLESSES
Comité de Gestion du Micro Projet (CGMP)	Renforce la dynamique organisationnelle Participation de toutes les communautés à l'élaboration et à la mise en œuvre des Microprojets	Insuffisance de compétences dans le management des Microprojets Incompréhensions entre les CGMP et les bureaux exécutifs des OCB
Comité Technique de Mise en Oeuvre	Participation des communautés dans le suivi et le contrôle des infrastructures	Insuffisance de compétences dans le suivi des chantiers
Comité d'Animation de Formation et de Sensibilisation (CAFS)	Renforcement de la dynamique communautaire Mobilisation des composantes de la communauté Prise en charge de la dimension genre Formation de relais communautaire	Insuffisance des articulations entre le CAFS et les organes de gestion des Microprojets

IV. ETAT DES LIEUX DE LA MISSION PAR MICROPROJETS

4.1 Amélioration de l'accès au soin de santé par la construction et l'équipement de quatorze (14) cases de santé

Titre du Micro Projet : Construction et équipement d'une case de santé dans le village de Mbaye Mbaye

N° du microprojet : N° KKKA – IE003-02

Nom OCB : GIE des femmes de El Hadji Omar Dramé

Communauté Rurale : Maka Yop **Arr :** Maka Yop **Dept :** Kaffrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré à partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Kounghoul. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau d'élévation. Le contrat avait été signé le 18 juin 2003 , le délai de réalisation prévu était de 120 jours . Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé un retard considérable. Cela est dû à plusieurs facteurs qui sont :
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	• L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur ; • Un manque de main d'œuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • Des erreurs ou oublis dans le devis estimatif (carrelages, chaînage rampant etc.....), les intempéries.
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 217 jours de réalisation , la Réception Provisoire a eu lieu le 21 JANVIER 2004 . L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: des fissures sur les murs, la rampe d'accès, et la faîtière au niveau de la couverture qui était mal posée.
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	La Réception Définitive a eu lieu le 15 MARS 2005 . L'entrepreneur a pu lever toutes les réserves décelées dans le chantier. Ainsi, les bénéficiaires ont pu faire des suggestions au niveau de la case :
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	- Ouvrir une porte derrière la salle d'accouchement qui communique directement au bloc sanitaire - Faire le carrelage du sol de la case - Construire un abri pour les visiteurs - Un réservoir d'eau pour rendre la case plus fonctionnelle
La case de santé est équipée et fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.				

Titre du Micro-Projet : Construction Et Equipement D'une Case De Santé Dans Le Village De Port NDRAMÉ

N° du microprojet : N° KKKA – IE001-02

Nom OCB : GIE Bokk Sant Yalla

Communauté Rurale : Maka Yop Arr : Maka Yopp Dept : Kafrine Région : Kaolack

activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré à partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Kounghoul. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau d'élévation. Le contrat avait été signé le 06 Août 2003 , le délai de réalisation prévu était de 120 jours . Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé un retard considérable. Cela est dû à plusieurs facteurs qui sont : • L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur ; • Un manque de main d'œuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • Des erreurs ou oublis dans le devis estimatif (carrelages, chaînage rampant etc.....), les intempéries. Finalement, après 169 jours de réalisation , la Réception Provisoire a eu lieu le 21 JANVIER 2004 . L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: des fissures sur les murs, la rampe d'accès, les portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur du bâtiment était à finir, le puisard devait être relevé. La Réception Définitive a eu lieu le 15 MARS 2005 . Les mêmes réserves ont été reconduites dans le cahier de chantier. Ainsi, les bénéficiaires ont pu faire des suggestions au niveau de la case : - Ouvrir une porte derrière la salle d'accouchement qui communique directement au bloc sanitaire - Faire le carrelage du sol de la case - Construire un abri pour les visiteurs - Un réservoir d'eau pour rendre la case plus fonctionnelle La case de santé est équipée et fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	
Equipements	100 %	100 %	00 %	
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Construction Et Equipement D'une Case De Santé Dans Le Village De Médina Lahine

N° du microprojet : N° KKKA – IE004-02

Nom OCB : Groupement des femmes de Médina Lahine

Communauté Rurale : Maka Yop Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré à partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Kounghoul. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau d'élévation. Le contrat avait été signé le 21 Juin 2003 , le délai de réalisation prévu était de 120 jours . Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé un retard considérable. Cela est dû à plusieurs facteurs qui sont :
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	• L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ;
Equipements	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur et plus fréquent chez ce dernier ;
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	• Des arrêts répétitifs de chantier par l'entrepreneur ; • Un manque de main d'œuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • Des erreurs ou oublis dans le devis estimatif (carrelages, chaînage rampant etc.....), les intempéries.
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 278 jours de réalisation, la Réception Provisoire a eu lieu le 26 MARS 2004. L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, la plaque d'enseigne à poser, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur du bâtiment était à finir, le puisard devait être relevé. La Réception Définitive a eu lieu le 15 MARS 2005. L'entrepreneur a pu lever toutes les réserves décelées dans le chantier. Ainsi, les bénéficiaires ont pu faire des suggestions au niveau de la case : - Ouvrir une porte derrière la salle d'accouchement qui communique directement au bloc sanitaire - Faire le carrelage du sol de la case - Construire un abri pour les visiteurs - Un réservoir d'eau pour rendre la case plus fonctionnelle
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	La case de santé est équipée et fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.

Titre du Micro-Projet : Construction Et Equipement D'une Case De Santé Dans Le Village De Méo Ndiobéne

N° du micro-projet : N° KKKA – IE002-02

Nom OCB : GIE Bantaaré

Communauté Rurale : Maka Yop

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré à partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Koungheul. Les travaux consistaient à l'extension de la case étaient en cours d'exécution au niveau d'élévation. Le contrat avait été signé le 21 Juin 2003, le délai de réalisation prévu était de 60 jours. Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé un retard considérable. Cela est dû à plusieurs facteurs qui sont : • L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur et plus fréquent chez ce dernier ; • Des arrêts répétitifs de chantier par l'entrepreneur ; • Un manque de main d'œuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • Des erreurs ou oublis dans le devis estimatif (carrelages, chaînage rampant etc.....), les intempéries. Enfinement, après 278 jours de réalisation, la Réception Provisoire a eu lieu le MARS 2004. L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, la plaque d'enseigne à poser, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur du bâtiment était à finir, le puisard devait être relevé. La Réception Définitive a eu lieu le 15 MARS 2005. L'entrepreneur a pu lever toutes les réserves décelées dans le chantier. Ainsi, les bénéficiaires ont pu faire des suggestions au niveau de la case : - Ouvrir une porte derrière la salle d'accouchement qui communique directement au bloc sanitaire - Faire le carrelage du sol de la case - Construire un abri pour les visiteurs - Un réservoir d'eau pour rendre la case plus fonctionnelle La case de santé est équipée et fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	
Equipements	100 %	100 %	00 %	
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Touba Aly Mbenda

N° du micro-projet : N° KLMY219 – IE01-03

Nom OCB : GIE Kawsara Fall

Communauté Rurale : Lour Escalé

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 27 Avril 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 06 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC et du représentant de l'entreprise entre autres. Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable par rapport aux termes du contrat. D'où des manquements dus à plusieurs facteurs qui sont : • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre (absence de moyens de déplacements); • Manque motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier. • Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur; • Des arrêts répétitifs et inexpliqués du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....) • Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux Finalement, après 139 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 22 SEPTEMBRE 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur de clôture, le puisard devait être relevé, les réservoirs d'eau de 500 litres étaient à mettre en place et les raccordements divers, les panneaux de chantier devaient implanter aux endroits indiqués.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	
Equipements	100 %	100 %	00 %	
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Darou Salam Nguéyène

N° du micro-projet : N° KLMY219 – IE10-03

Nom OCB : GIE Sinthiou Rame

Communauté Rurale : Lour Escalé

Arr : Maka Yopp

Dept : Kafrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 27 Avril 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 07 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC et du représentant de l'entreprise entre autres.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable par rapport aux termes du contrat. D'où des manquements dus à plusieurs facteurs qui sont:
Equipements	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre (absence de moyens de déplacements); • Manque motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier. • Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur; • Des arrêts répétitifs et inexpliqués du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....). le chantier a subi des incorrections dans l'exécution de la fondation. Il a été obligé de casser et de réparer ces incorrections.
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	• Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 228 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 28 DECEMBRE 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, le dessus du mur de clôture, la pose de la charpente bois de la case d'attente était à revoir, les réservoirs d'eau de 500 litres étaient à modifier par une adduction d'eau et les raccordements divers depuis le point d'eau le plus proche jusqu'à la case de santé, les panneaux de chantier devaient être implantés aux endroits indiqués. La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.
Incinerateur	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Saré Same Niangha

N° du micro-projet : N° KLMY219 – IE21-03

Nom OCB : GIE des Jeunes de Saré Same Niangha

Communauté Rurale : Lour Escale

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévu	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 27 Avril 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 05 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC et du représentant de l'entreprise entre autres.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable par rapport aux termes du contrat. D'où des manquements dus à plusieurs facteurs qui sont:
Equipements	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre (absence de moyens de déplacements) a fait que son contrat soit résilié. Les communautés ont choisi un autre consultant afin de continuer correctement les travaux. • Manque motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier. • Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur; • Des arrêts répétitifs et inexplicables du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....). Le chantier a subi des incorrections dans l'exécution des travaux. Par exemple, à la place des boîtes à lettres, le maçon a construit tout le mur. Il a été obligé de casser et de réparer ces incorrections. Ce qui a valu la résiliation du contrat du maître d'œuvre. • Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux.
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 159 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 12 OCTOBRE 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures et les portes de la case et du bloc sanitaire étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, le dessus des poteaux du mur de clôture était à finir, les réservoirs d'eau de 500 litres étaient à poser ainsi que les raccordements divers, de nettoyer les carreaux au sol, les panneaux de chantier devaient implanter aux endroits indiqués.
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	La case de santé est équipée en matériels médicaux. Le personnel de la case (ASC) a été formé et opérationnel. La Matrone n'a pas encore été formée et par conséquent n'est pas encore opérationnelle.
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Yetty Khaye

N° du micro-projet : N° KLMY219 – IE02-03

Nom OCB: GIE Yetty Khaye

Communauté Rurale : Lour Escale

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 27 Avril 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 05 juin 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC et du représentant de l'entreprise entre autres.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable sur le démarrage des travaux par rapport aux termes du contrat. Son contrat fut résilié et le second de la liste fut choisi pour continuer les travaux. Des manquements ont été décelés dans l'exécution des travaux. Ceux-la sont
Equipements	100 %	100 %	00 %	dus à plusieurs facteurs qui sont: • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre (absence de moyens de déplacements); • Manque motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier. • Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur; • Des arrêts répétitifs et inexpliqués du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....) • Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 139 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 22 SEPTEMBRE 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur de clôture, le puisard devait être relevé, les réservoirs d'eau de 500 litres étaient à mettre en place et les raccordements divers, les panneaux de chantier devaient implanter aux endroits indiqués. La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Ngouye Diaraf Mouride

N° du micro-projet : N° KLMY219 – IE07-03

Nom OCB : GIE And Deggo Dieuf

Communauté Rurale : Lour Escale **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kaffrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévu	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 27 Avril 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 06 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC et du représentant de l'entreprise entre autres.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable par rapport aux termes du contrat. D'où des manquements dus à plusieurs facteurs qui sont:
Equipements	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre (absence de moyens de déplacements); • Manque motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier. • Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur; • Des arrêts répétitifs et inexpliqués du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....) • Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux.
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 139 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 22 SEPTEMBRE 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplanes étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur de clôture, le puisard devait être relevé, les réservoirs d'eau de 500 litres étaient à mettre en place et les raccordements divers, les panneaux de chantier devaient être implantés aux endroits indiqués. La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Coura Mouride

N° du micro-projet : N° KLMY219 – IE11-03

Nom OCB : GIE Bokk Jom

Communauté Rurale : Lour Escale

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 27 Avril 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 05 juin 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC et du représentant de l'entreprise entre autres.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable sur le démarrage des travaux par rapport aux termes du contrat. Son contrat fut résilié et le second de la liste fut choisi pour continuer les travaux. Des manquements ont été décelés dans l'exécution des travaux. Ceux-ci sont
Equipements	100 %	100 %	00 %	dus à plusieurs facteurs qui sont:
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre (absence de moyens de déplacements); • Manque motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier. • Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur; • Des arrêts répétitifs et inexpliqués du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....) • Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 129 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 12 octobre 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à changer, la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur de clôture, le puisard devait être relevé, les réservoirs d'eau de 500 litres étaient à mettre en place et les raccords divers, les panneaux de chantier devaient implanter aux endroits indiqués. La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Sinthiou Kafate

N° du micro-projet : N° KLMY216 – IE20-03

Nom OCB : GPF Bokk Xalat

Communauté Rurale : Maka Yopp

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

ctivités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 11 Mai 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 11 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, de l'assistant technique de l'ARFS, des Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'oeuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable par rapport aux termes du contrat. D'où des manquements dus à plusieurs facteurs qui sont:
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre;
Equipements	100 %	100 %	00 %	• Manque de motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier.
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	• Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur;
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	• Des arrêts répétitifs et inexpliqués du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....)
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	• Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux Enfinement, après 139 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 22 SEPTEMBRE 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur de clôture, le puisard devait être relevé, les panneaux de chantier devaient implanter aux endroits indiqués. La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. L'eau potable est existant au sein de la case. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Hanène

N° du micro-projet : N° KLMY216 – IE19-03

Nom OCB : Section Villageoise Keur Babou Faye

Communauté Rurale : Maka Yopp Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 07 Mai 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 07 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable par rapport aux termes du contrat. D'où des manquements dus à plusieurs facteurs qui sont:
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	
Equipements	100 %	100 %	00 %	
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre; • Manque de motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier. • Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur; • Des arrêts répétitifs et inexplicables du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'œuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....) le chantier a subi des incorrections dans l'exécution de la fondation. Il a été obligé de casser et de réparer ces incorrections. • Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux
Incinérateur				Enfinement, après 228 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 03 DECEMBRE 2004. en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur de clôture, le puisard devait être relevé, les panneaux de chantier devaient implanter aux endroits indiqués. La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Darou Mousty Ndawène

N° du micro-projet : N° KLMY218 – IE03-03

Nom OCB : GIE Nax Jarinu

Communauté Rurale : Gainth Pathe **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kaffrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévu	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 18 Mai 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 18 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable par rapport aux termes du contrat. D'où des manquements dus à plusieurs facteurs qui sont:
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre;
Equipements	100 %	100 %	00 %	• Manque de motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier.
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	• Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur;
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	• Des arrêts répétitifs et inexpliqués du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....)
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	• Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux Enfinement, après 130 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 23 SEPTEMBRE 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur de clôture, le puisard devait être relevé, les réservoirs de 500 litres devaient être posés et raccordés, les panneaux de chantier devaient implanter aux endroits indiqués, le scellement et la soudure de la plaque d'enseigne devait être revue. La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'une Case de Santé dans le village de Médina Sambène

N° du micro-projet : N° KLMY216 – IE 15-03

Nom OCB : GIE Takku Liggey

Communauté Rurale : Gainth Pathe

Arr : Maka Yopp

Dept : Kafrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Case de santé	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour l'exécution des travaux de construction de la case de santé dans le dit village. Le contrat a été signé le 18 Mai 2004 , le délai de réalisation prévu était de 90 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 18 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, de l'assistant technique de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un retard considérable par rapport aux termes du contrat. D'où des manquements dus à plusieurs facteurs qui sont:
Equipements	100 %	100 %	00 %	• Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre; • Manque de motivation de certains CTMO qui ont préférés boudés le chantier. Ce qui a entraîné une insuffisance dans l'apport en sable et en gravier. • Un approvisionnement tardif des matériaux l'entrepreneur; • Des arrêts répétitifs et inexpliqués du chantier par l'entrepreneur ; Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) et aussi de matériels adéquats (planches, brouettes, véhicule de liaison, bétonnière, de vibrateurs, etc....) • Les intempéries ont aussi été un facteur de blocage dans le déroulement normal des travaux
Formation ASC - Matrone	100 %	100 %	00 %	Finalement, après 130 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 23 SEPTEMBRE 2004 en présence des personnes ci-dessus. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes isoplans étaient à revoir, toute la peinture des bâtiments à reprendre, la rampe d'accès, les crochets des portes du bloc sanitaire étaient à changer, la rampe d'accès, le dessus du mur de clôture, le puisard devait être relevé, les réservoirs de 500 litres devaient être posés, les panneaux de chantier devaient être implantés aux endroits indiqués.
Bloc sanitaire	100 %	100 %	00 %	La case de santé est équipée en matériels médicaux et est fonctionnelle. Le personnel de la case (ASC et Matrones) a été formé et opérationnel.
Incinérateur	100 %	100 %	00 %	

4.2 Amélioration de l'accès à l'eau par l'extension de cinq (05) réseaux d'adduction en eau potable (AEP)

Titre du Micro-Projet : Extension du Réseau d'adduction et Construction de Bornes Fontaines dans le village de Médina Degouye.

N° du micro-projet : N° KLMY216 – IE 30-03

Nom OCB : GPF Sant Yalla

Communauté Rurale : Maka Yopp Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Adduction d'eau	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour les travaux de Densification du Réseau d'Adduction d'eau dans le dit village. Le contrat a été signé le 27 Mai 2004 , le délai de réalisation prévu était de 60 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 28 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, du SRPM de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un engagement des communautés au niveau des tranchées. Ils ont trouvé des arrangements avec le comité de gestion du forage existant (ASUFOR) pour pouvoir payer les tranchées. Ce qui a permis de terminer les travaux dans les délais. Finalement, après 61 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 Août 2004 en présence des personnes ci-dessus et du chef du Brigade des Puits et Forages de Kaffrine. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures au niveau des Bornes fontaines, renforcer les robinets avec des manchons, revoir les pentes pour le bon écoulement des eaux stagnantes, le puisard devait être relevé, les panneaux de chantier devaient implanter aux endroits indiqués et les écritures modifiées. Le montage du comité de gestion et la formation du bureau ont été fait avec la complicité du Brigade des Puits et Forages de Kaffrine. Des supports sont disponibles au niveau de l'OCB. Les Bornes Fontaines sont fonctionnelles. Cette densification du réseau a permis au village d'avoir un accès à l'eau potable plus facile.
Formations	100 %	100 %	00 %	
Bornes fontaines	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Extension du Réseau d'adduction et Construction de Bornes Fontaines dans le village de Maka Yopp.

N° du micro-projet : N° KLMY216 – IE 29-03

Nom OCB : Association des femmes de Maka Yop

Communauté Rurale : Maka Yopp Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Adduction d'eau	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre. Suite au choix du consultant par les communautés, des suggestions et corrections ont été apportées au dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur. Sur la base de ce DAO, l'entrepreneur a été choisi pour les travaux de Densification du Réseau d'Adduction d'eau dans le dit village. Le contrat a été signé le 27 Mai 2004 , le délai de réalisation prévu était de 60 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 28 mai 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, d'un représentant de la Communauté Rurale, du SRPM de l'ARFS, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. L'exécution des travaux a été entamée avec du retard, il a été constaté quelques facteurs qui ont retardés un peu les travaux : - le caractère dur du sol, le manque de motivations de la part des bénéficiaires. Ce qui a faillit. Finalement, après 61 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 Août 2004 en présence des personnes ci-dessus et du chef du Brigade des Puits et Forages de Kaffrine. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures au niveau des Bornes fontaines, renforcer les robinets avec des manchons, revoir les pentes pour le bon écoulement des eaux stagnantes, le puisard devait être relevé, les panneaux de chantier devaient être implantés aux endroits indiqués et les écritures modifiées. Le montage du comité de gestion et la formation du bureau ont été fait avec la complicité du Brigade des Puits et Forages de Kaffrine. Des supports sont disponibles au niveau de l'OCB. Les Bornes Fontaines sont fonctionnelles. Cette densification du réseau a permis au village d'avoir un accès à l'eau potable plus facile.
Formations	100 %	100 %	00 %	
Bornes fontaines	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Extension du Réseau d'adduction et Construction de Bornes Fontaines dans le village de Fass Niabardou.

N° du micro-projet : KLMY219/IE-05-03

Nom OCB : Gie Ram Dam

Communauté Rurale : Lour Escalé Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Adduction d'eau	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet déjà élaboré par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du maître d'œuvre et du dossier d'appel d'offre pour le choix de l'entrepreneur pour le fonçage et l'équipement d'un puits hydraulique. Le dossier a été déclaré infructueux, car le devis était sous estime. Les bénéficiaires, étant conscient des difficultés rencontrées, ont préféré revoir leur choix.
Formations	100 %	50 00 %	50 00 %	Après une assemblée villageoise, ils ont préféré modifier la demande de Microprojet à celle de d'extension du réseau d'adduction d'eau qui va du village de Sobel Diam Diam a Fass Niabardou sur une distance de 3,9 km. Un autre DAO et un autre dossier de consultation restreinte pour le choix de l'entrepreneur et du Maître d'œuvre ont été confectionnés et lancés. Sur la base de ce nouveau DAO, l'entrepreneur et le maître sont choisis pour l'exécution de ces travaux sur une distance revue de 2,8 km, de quatre bornes fontaines, d'un abreuvoir et d'une potence. Le contrat a été signé le 03 Mars 2005 , le délai de réalisation prévu était de 35 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 03 mars 2005 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Bornes fontaines	100 %	100 %	00 %	Dans l'exécution des travaux, il a été constaté un engagement des communautés au niveau des tranchées. Ils ont rencontrés beaucoup de difficultés au niveau des fouilles, car le sol étant très dur. Ce qui a un peu retardé l'exécution des travaux sur le terrain. Finalement, après 42 jours d'exécution , la Réception Provisoire a eu lieu le 13 Avril 2005 en présence des personnes ci-dessus et du chef du Brigade des Puits et Forages de Kaffrine. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures au niveau des BF, de l'abreuvoir, quelques compteurs a relever pour éviter l'ensablement de ces derniers. Le montage du comité de gestion et la formation du bureau ne sont pas encore fait et doit être fait avec la complicité du Brigade des Puits et Forages de Kaffrine dans les prochains jours avec les supports et les illustrations qui accompagnent ce processus. Les Bornes Fontaines ne sont pas encore fonctionnelles. C'est sur le réseau d'adduction d'eau que le PNIR doit faire dans cette zone que l'entrepreneur devra raccorder celui du Village de Fass Niabardou. Le fonctionnement ultérieur de cette densification va permettre au village d'avoir un accès à l'eau potable plus facile, d'alléger la peine des villageois à la recherche de points d'eau pour subvenir à leurs besoins et à ceux des animaux.

Titre du Micro-Projet : Extension du Réseau d'adduction et Construction de Bornes Fontaines dans le Quartier de Campement.

N° du micro-projet : N° KLKA/IE-10-04

Nom OCB : Association des Jeunes de Campement

Commune de Koungheul **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kaffrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Adduction d'eau	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre. Les travaux de Densification du Réseau d'Adduction d'eau devaient être branchés sur le réseau de la SDE. Il a été plus juste de négocier directement avec cette structure pour ces travaux. Par la suite, le choix du Maître d'œuvre ne s'avérerait pas être nécessaire dans ce processus, vu que cette structure avait mis toutes les dispositions techniques et humaines nécessaires pour l'exécution correcte des travaux. L'accord a été signé le 10 janvier 2005, le délai de réalisation prévu était de 30 jours. Les travaux ont effectivement démarré le 12 février 2005 par les fouilles des tranchées. Pour ce qui est des Bornes et les raccordements divers, les bénéficiaires ont procédé à la consultation restreinte pour le choix du tacheur capable de confectionner les bornes fontaines en présence du CGMP, des CTMO, du Chef de Charge des infrastructures de l'OADC. Le maçon est choisi.
Formations	100 %	100 %	00 %	Finale, après 61 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 mars 2005 en présence des membres du CGMP, personnes ci-dessus et du chef de la Brigade des Puits et Forages de Kaffrine. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que tacheur devrait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Les communautés devront payer les cautions des quatre Bornes Fontaines pour que l'eau commence à couler et que le travail du comité démarre.
Bornes fontaines	100 %	100 %	00 %	Le montage du comité de gestion et la formation du bureau ont été faits avec la complicité de la Brigade des Puits et Forages de Kaffrine. Des supports sont disponibles au niveau de l'OCB. Les Bornes Fontaines sont fonctionnelles. Cette densification du réseau a permis au village d'avoir un accès à l'eau potable plus facile dans le quartier.

Titre du Micro-Projet : Extension du Réseau d'adduction et Construction de Bornes Fontaines dans le Quartier de Diamaguene.

N° du micro-projet : N° KLKA/IE-11-04

Nom OCB : Gie Mixte Mbayene

Commune de Koungheul **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kafrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Adduction d'eau	100 %	100 %	00 %	Finalement, après 61 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 mars 2005 en présence des membres du CGMP, personnes ci-dessus et du chef du Brigade des Puits et Forages de Kafrine. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre. Les travaux de Densification du Réseau d'Adduction d'eau devaient être branchés sur le réseau de la SDE. Il été plus juste de négocier directement avec cette structure pour ces travaux. Par la suite, le choix du Maître d'œuvre ne s'avérait pas être nécessaire dans ce processus, vue que cette structure avait mis toutes les dispositifs techniques et personnels nécessaires pour l'exécution correcte des travaux. L'accord a été signé le 10 janvier 2005, le délai de réalisation prévu était de 30 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 12 février 2005 par les fouilles des tranchées. Pour ce qui est des Bornes et les raccordements divers, les bénéficiaires ont procédé à la consultation restreinte pour le choix du tâcheron capable de confectionner les bornes fontaines en présence du CGMP, des CTMO, du Charge des infrastructures de l'OADC. Le maçon est choisi.
Formations	100 %	100 %	00 %	
Bornes fontaines	100 %	100 %	00 %	

Le montage du comité de gestion et la formation du bureau ont été fait avec la complicité du Brigade des Puits et Forages de Kafrine. Des supports sont disponibles au niveau de l'OCB. Les Bornes Fontaines sont fonctionnelles. Cette densification du réseau a permis au village d'avoir un accès à l'eau potable plus facile dans le quartier.

4.3 Amélioration des conditions de stockages de céréales par la construction et l'équipement de quatre (04) magasins céréaliers

Titre du Micro-Projet : Construction et équipement d'un magasin cérééalier dans le village de Arafat

N° du micro-projet : N° KKK/IE-05-02

Nom OCB : Gie DEGGO

Communauté Rurale : Maka Yopp Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
MAGASIN	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO. Le choix du Maître d'œuvre était déjà fait. L'ouverture de plis s'est fait du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC et du Maître d'œuvre. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux de construction du Magasin cérééalier a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 02 février 2004, le délai de réalisation prévu était de 60 jours. Les travaux ont effectivement démarré le 17 février 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Des difficultés ont été observées sur l'apport du sable et du gravier. L'entrepreneur était obligé de faire parvenir le sable et le gravier depuis Kaolack pour éviter tout retard dans l'exécution des travaux. Finalement, après 77 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 04 mai 2004 en présence des membres du CGMP, de l'AFDS, du l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : des fissures sur les murs, les serrures des portes étaient a reprendre, la rampe d'accès, les joints du dallage étaient a revoir, le dallage périphérique. Le montage du la comite de gestion et la formation du bureau ont été fait avec la complicité de la sécurité alimentaire de Kaolack. Des supports sont disponibles au niveau de l'OCB. Le magasin est équipé et fonctionnel permet au village et a des ceux environnants d'avoir un stockage plus sur.
Formations	100 %	100 %	00 %	
Equipements	100 %	100 %	00 %	

La Réception Définitive a eu lieu le 15 mars 2005 en présence des membres du CGMP, de l'AFDS, du l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Toutes les réserves notées par la commission ont été levées

Titre du Micro-Projet : Construction et équipement d'un magasin céréalier dans le village de Touba Alia

N° du micro-projet : N° KLKA/IE-03-04

Nom OCB : DAHIRA MAME DIARRA

Communauté Rurale : Gainth Pathe

Arr : Maka Yopp

Dept : Kafrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
MAGASIN	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC actuel qu'il a été procédé à la confection de la consultation restreinte du maître d'œuvre et du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO. Le choix du Maître d'œuvre a été fait. L'ouverture de plis s'est fait du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC et du Maître d'œuvre. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux de construction du Magasin céréalier a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 25 octobre 2004, le délai de réalisation prévu était de 70 jours. Les travaux ont effectivement démarré le 27 octobre 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Enfinement, après plus de 142 jours d'exécution, les travaux sont terminés et Réceptionnés le 30 avril 2005. Toutefois des réserves ont été notées par le Maître d'œuvre lors de ses visites. Ce qui implique que l'entrepreneur devrait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient : - Des fissures sur les murs, les bacs posés présentent des trous et doivent être remplacés ; - Les bacs translucides ont été remplacés par des bacs alu zinc. Par conséquent, ils doivent être remplacés par ceux translucides conformément au devis; - Les écritures de la plaque d'enseigne sont à refaire, la peinture de la menuiserie métallique et du mur de clôture sont à revoir ; - La rampe d'accès est à faire, les joints du dallage sont à boucher; L'entrepreneur s'engage à lever les réserves dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception des travaux ; Le montage du comité de gestion du magasin et la formation du bureau ont été fait avec la complicité de la Sécurité Alimentaire de Kaolack. Des supports sont disponibles au niveau de l'OCB. Les équipements (Palettes, table, chaises) ont été commandés. Une partie a été livrée au village. L'éloignement du village a beaucoup ralenti les actions à mener dans le village pour une bonne appropriation du microprojet.
Formations	100 %	100 %	00 %	
Equipements	100 %	50 %	50 %	

Titre du Micro-Projet : Construction et équipement d'un magasin céréalier dans le village de Nguerane Fass Peulh

N° du micro-projet : KLMY216/IE-27-03

Nom OCB : Ram Dam

Communauté Rurale : Maka Yopp **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kaffrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
MAGASIN	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de fonçage de puits hydraulique. Le dossier a été infructueux. Il a fallu procéder au deuxième choix des communautés : Magasin Céréalier et reprendre le dossier d'appel d'offre et aussi la consultation restreinte pour le choix du Maître d'œuvre. L'ouverture de plis pour le choix du Maître d'œuvre et de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux de construction du Magasin céréalier a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 27 janvier 2005, le délai de réalisation prévu était de 35 jours. Les travaux ont effectivement démarré le 04 février 2005 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Finalement, après 91 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 28 avril 2005 en présence des membres du CGMP, de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Toutefois, il faut noter que la réception s'est déroulée en l'absence de l'entrepreneur. Ceci est dû à un retard de l'OADC et du Maître d'œuvre sur les lieux, car ayant dans notre programme de sortie à réceptionner plus de quatre infrastructures. L'entrepreneur n'a pas pu nous attendre. Cela n'a pas empêché de faire la réception des travaux avec les bénéficiaires et le maître d'œuvre. Toutefois des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devrait reprendre les malfaçons et incorrections observées et consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves étaient :
Formations	100 %	50 %	50 %	
Equipements	100 %	00 %	100 %	

- La longueur du bâtiment fait que l'entrepreneur doit renforcer les pannes en IPN 80 mettant une poutre en IPN en dessous des pannes pour une bonne portée de ces dernières.
- Le dallage périphérique doit être fait conformément au devis ;
- Les écritures de la plaque d'enseigne doivent être fait conformément au model disponible a l'ARFS ou a l'OADC.
- Les dimensions du portail d'entrée doivent être revues conformément au devis ;

Le montage du comité de gestion et la formation du bureau ne sont pas encore faits. Ces activités sont prévues au courant du mois de Mai avec l'appui du Brigade de la Sécurité Alimentaire de Kaolack.
Le magasin n'est pas encore équipé et par conséquent pas fonctionnel. Il permettra au village et à des ceux environnants d'avoir un stockage plus sûr et plus sécurisé.

4.4 Amélioration de l'accès à l'eau par le fonçage et l'équipement de six (06) puits hydrauliques

Titre du Micro-Projet : Fonçage et Equipement d'un Puits Hydraulique dans le village de Yamane

N° du microprojet : N° KKKA/IE-06-02/MPP/T

Nom OCB : Gie Diappo Ligueye

Communauté Rurale : Maka Yop Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Fonçage a sec et cuvelage	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré a partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Kourou. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau du fonçage à sec et du cuvelage. Le contrat avait été signé le 19 juillet 2003, le délai de réalisation prévu était de 06 mois. Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé des retards considérables. Ceux-ci sont dus à plusieurs facteurs qui sont : • L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur ; • Un manque de main d'œuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • La non maîtrise de l'infrastructure par l'entrepreneur, le caractère dur du sol, la sous estimation des prix a fait que l'entrepreneur avait des difficultés pour louer un SOVEMAT pour une bonne continuation des travaux. Il faut noter aussi qu'il est assez difficile de faire le fonçage d'un puits hydraulique dans la zone car la nappe est très profonde (65 à 75 m de profondeur), le sol est argileux et rocaillieux ; il faut être très outillé pour pouvoir exécuter ce genre d'infrastructure. Les intempéries ont aussi été facteurs de retard dans la réalisation des travaux. • Il a fallu prolonger la durée du contrat à la date du 23 février 2004 qui marquait la fin du délai d'exécution pour que les travaux soient terminés. Il faut noter que d'énormes difficultés ont été rencontrées dans l'exécution de ce micro projet. Finalement, après 508 jours de réalisation, la Réception Provisoire a eu lieu le 08 décembre 2004.
Mise en eau	100 %	100 %	00 %	
Formations spécifiques	100 %	100 %	00 %	
Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir – mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault	100 %	100 %	00 %	L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: l'entrepreneur devait reprendre complètement les infrastructures de surfaces, reprendre les divers fissures, revoir les raccordements divers. Le puits est fonctionnel, les formations ont été fait, les équipements divers du puits aussi.

Titre du Micro-Projet : Fonçage et Equipement d'un Puits Hydraulique dans le village de TAIBA WILANENE

N° du microprojet : N° KKKA/IE-08-02/MPP/T

Nom OCB : Gie Bokk Ligueye

Communauté Rurale : Maka Yop

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévu	Réalisés		
Fonçage a sec et cuvelage	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré a partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Kounghoul. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau du fonçage à sec et du cuvelage. Le contrat avait été signé le 18 juin 2003, le délai de réalisation prévu était de 06 mois. Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé des retards considérables. Ceux-ci sont dus a plusieurs facteurs qui sont : • L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur ; • Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • La non maîtrise du l'infrastructure par l'entrepreneur, le caractère dur du sol, la sous estimation des prix a fait que l'entrepreneur avait des difficultés pour louer un SOVEMAT pour une bonne continuation des travaux. Il faut noter aussi qu'il est assez difficile de faire le fonçage d'un puits hydraulique dans la zone car la nappe est très profonde (65 à 75 m de profondeur), le sol est argileux et rocailleux ; il faut être très outillé pour pouvoir exécuter ce genre d'infrastructure. Les intempéries ont aussi été facteurs de retard dans la réalisation des travaux. • Il a fallu prolonger la durée du contrat à la date du 23 février 2004 qui marquait la fin du délai d'exécution pour que les travaux soient terminés. Il faut noter que d'énormes difficultés ont été rencontrées dans l'exécution de ce micro projet. Finalement, après 538 jours de réalisation, la Réception Provisoire a eu lieu le 08 décembre 2004. L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: l'entrepreneur devait reprendre complètement les infrastructures de surfaces, reprendre les divers fissures, revoir les raccordements divers. Le réservoir présente des anomalies que l'entrepreneur doit impérativement revoir pour permettre aux bénéficiaires une bonne utilisation de l'infrastructure. Le puits est fonctionnel, les formations ont été fait, les équipements divers du puits aussi.
Mise en eau	100 %	100 %	00 %	
Formations spécifiques	100 %	100 %	00 %	
Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir – mur de protection – une paire de boeuf - Pompe Guérault	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Fonçage et Equipement d'un Puits Hydraulique dans le village de Darou Thiamene

N° du microprojet : N° KKKA/IE-07-02/MPP/T

Nom OCB : Gie Takku Ligeeye

Communauté Rurale : Maka Yop

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Fonçage a sec et cuvelage	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré a partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Kounghoul. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau du fonçage à sec et du cuvelage. Le contrat avait été signé le 30 juillet 2003, le délai de réalisation prévu était de 06 mois. Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé des retards considérables. Ceux-ci sont dus a plusieurs facteurs qui sont : • L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur ; • Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • La non maîtrise du l'infrastructure par l'entrepreneur, le caractère dur du sol, la sous estimation des prix a fait que l'entrepreneur avait des difficultés pour louer un SOVEMAT pour une bonne continuation des travaux. Il faut noter aussi qu'il est assez difficile de faire le fonçage d'un puits hydraulique dans la zone car la nappe est très profonde (65 à 75 m de profondeur), le sol est argileux et rocaillieux ; il faut être très outillé pour pouvoir exécuter ce genre d'infrastructure. Les intempéries ont aussi été facteurs de retard dans la réalisation des travaux. • Il a fallu prolonger la durée du contrat à la date du 23 février 2004 qui marquait la fin du délai d'exécution pour que les travaux soient terminés. Il faut noter que d'énormes difficultés ont été rencontrées dans l'exécution de ce micro projet. Finalement, après 552 jours de réalisation, la Réception Provisoire a eu lieu le 02 février 2005. L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: l'entrepreneur devait reprendre complètement les infrastructures de surfaces, reprendre les divers fissures, revoir les raccordements divers. Le raccordement vers l'abreuvoir présente des anomalies que l'entrepreneur doit impérativement revoir pour permettre aux bénéficiaires une bonne utilisation de l'infrastructure. Le puits est fonctionnel, les formations ont été fait, les équipements divers du puits aussi.
Mise en eau	100 %	100 %	00 %	
Formations spécifiques	100 %	100 %	00 %	
Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir – mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Fonçage et Equipement d'un Puits Hydraulique dans le village de MBELOGNE

N° du microprojet : N° KKKA/IE-10-02/MPP/T

Nom OCB : And Gnody Kom Kom

Communauté Rurale : Maka Yop Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Fonçage a sec et cuvelage	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré a partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Kounghoul. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau d'élévation. Le contrat avait été signé le 09 juillet 2003, le délai de réalisation prévu était de 06 mois. Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé un retard considérable. Cela est du a plusieurs facteurs qui sont : • L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur ; • Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • La sous estimation des prix a fait que l'entrepreneur avait des difficultés pour louer un SOVEMAT pour nue bonne continuation des travaux. • Il a fallu prolonger la durée du contrat • Des erreurs ou oublis dans le devis estimatif, les intempéries etc... Finalelement, le contrat de l'entrepreneur a été résilié. Un tâcheron a été choisi pour terminer le fonçage a sec et les cuvelages jusqu'à la nappe. Le service Hydraulique devait procéder à la mise en eau avec le SOVEMAT ainsi que les travaux de surface. Les travaux sont à 652 jours. Il reste à faire la mise en eau par le SOVEMAT et les travaux de certaines infrastructures de surface restantes par la Brigade des Puits et Forages de Kaffrines.
Mise en eau	100 %	100 %	00 %	
Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir – mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault	100 %	85 %	15 %	

Titre du Micro-Projet : Fonçage et Equipement d'un Puits Hydraulique dans le village de Ndiayene Sadiakhou

N° du microprojet : N° KKKA/IE-11-02/MPP/T

Nom OCB : Groupement Sant El Hadji Malick DRAME

Communauté Rurale : Maka Yop Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Fonçage a sec et cuvelage	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré a partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Kounghoul. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau du fonçage à sec et du cuvelage. Le contrat avait été signé le 24 juillet 2003, le délai de réalisation prévu était de 06 mois. Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé des retards considérables. Ceux-la sont dus à plusieurs facteurs qui sont : • L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur ; • Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • La non maîtrise du l'infrastructure par l'entrepreneur, le caractère dur du sol, la sous estimation des prix a fait que l'entrepreneur avait des difficultés pour louer un SOVEMAT pour une bonne continuation des travaux. Il faut noter aussi qu'il est assez difficile de faire le fonçage d'un puits hydraulique dans la zone car la nappe est très profonde (65 à 75 m de profondeur), le sol est argileux et rocailleux ; il faut être très outillé pour pouvoir exécuter ce genre d'infrastructure. Les intempéries ont aussi été facteurs de retard dans la réalisation des travaux. • Il a fallu prolonger la durée du contrat à la date du 23 février 2004 qui marquait la fin du délai d'exécution pour que les travaux soient terminés. Il faut noter que d'énormes difficultés ont été rencontrées dans l'exécution de ce micro projet. Finalement, après 586 jours de réalisation, la Réception Provisoire a eu lieu le 01 mars 2005. L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: l'entrepreneur devait reprendre complètement les infrastructures de surfaces, reprendre les divers fissures, revoir les raccordements divers. Le raccordement vers l'abreuvoir présente des anomalies que l'entrepreneur doit impérativement revoir pour permettre aux bénéficiaires une bonne utilisation de l'infrastructure. Le puits est fonctionnel, les formations spécifiques ont été fait, les équipements divers du puits aussi.
Mise en eau	100 %	100 %	00 %	
Formations spécifiques	100 %	100 %	00 %	
Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir – mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Fonçage et Equipement d'un Puits Hydraulique dans le village de Ndakhar

N° du microprojet : N° KKKA/IE-09-02/MPP/T

Nom OCB : SECTION VILLAGEOISE

Communauté Rurale : Maka Yop Arr : Maka Yopp Dept : Kafrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Fonçage a sec et cuvelage	100 %	100 %	00 %	Le suivi du chantier a démarré a partir du mois d'octobre, peu de temps après la prise de fonction de l'OADC / MSA Koungheul. Les travaux étaient en cours d'exécution au niveau du fonçage à sec et du cuvelage. Le contrat avait été signé le 30 juillet 2003, le délai de réalisation prévu était de 06 mois. Ainsi durant l'exécution, les travaux ont accusé des retards considérables. Ceux-la sont dus a plusieurs facteurs qui sont : • L'absence d'opérateur sur le terrain durant un certain temps ; • Un manque de suivi constant du Maître d'œuvre ; • Un approvisionnement lent des matériaux aussi bien au niveau des communautés que celui de l'entrepreneur ; • Un manque de main d'oeuvre qualifiée dans le chantier (maçon, ferrailleurs, technicien, etc.....) • La non maîtrise du l'infrastructure par l'entrepreneur, le caractère dur du sol, la sous estimation des prix a fait que l'entrepreneur avait des difficultés pour louer un SOVEMAT pour une bonne continuation des travaux. Il faut noter aussi qu'il est assez difficile de faire le fonçage d'un puits hydraulique dans la zone car la nappe est très profonde (65 à 75 m de profondeur), le sol est argileux et rocaillieux ; il faut être très outillé pour pouvoir exécuter ce genre d'infrastructure. Les intempéries ont aussi été facteurs de retard dans la réalisation des travaux. • Il a fallu prolonger la durée du contrat à la date du 23 février 2004 qui marquait la fin du délai d'exécution pour que les travaux soient terminés. Il faut noter que d'énormes difficultés ont été rencontrées dans l'exécution de ce micro projet. Le contrat de l'entrepreneur a été résilié. Un tâcheron a été choisi pour terminer le fonçage à sec et les cuvelages jusqu'à la nappe. Le service Hydraulique devait procéder à la mise en eau avec le SOVEMAT ainsi que les travaux de surface. Finalement, après 590 jours de réalisation, la Réception Provisoire a eu lieu le 15 mars 2005. L'entrepreneur devait reprendre les réserves consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Ces réserves se sont présentées comme suite: l'entrepreneur devait reprendre les divers fissures, revoir les raccordements divers. Le puits est fonctionnel, les formations ont été fait, les équipements divers du puits aussi.
Mise en eau	100 %	100 %	00 %	
Formations spécifiques	100 %	100 %	00 %	
Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir – mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault	100 %	100 %	00 %	

4.5 Amélioration de l'accès à l'eau par réhabilitation et l'équipement de treize (13) puits hydrauliques

Titre des Micro-Projets : Réhabilitation et Equipement de Puits Hydrauliques dans les villages de Nguerane Goumack – Darou Salam – Darou Minam

N° des microprojets : N°KLMY216/IE-25-03 - KLMY216/IE17-03 – KLMY216/IE-23-03

Nom des OCB : GPF AND NEK BEN - GIE TAAKU LIGGEY - GIE JAAPPOO LIGGEY

Communauté Rurale : Maka Yop Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités et village	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Recommandation
	Prévu	Réalisés		
NGUERANE GOMACK 2 puits à réhabiliter et à équiper	PUITS 1 - Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau, - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : (100) % - Formations Spécifiques :	100%	00%	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection et au lancement de la consultation restreinte pour le choix du Maître d'œuvre ainsi que celui du dossier d'Appel d'Offre des travaux de réhabilitation et de l'équipement du puits hydraulique. Le maître d'œuvre et l'entrepreneur ont été choisis lors du dépouillement. Après plusieurs négociations, l'adjudicataire des travaux est choisi, il devait seulement diminuer son offre pour être dans l'enveloppe. L'accord a été signé le 15 juin 2004. Le délai de réalisation prévu était de 60 jours. Les travaux ont effectivement démarré avec l'acheminement du matériel sur les différents sites. Après plusieurs semaines de retards, l'entrepreneur est convoqué pour y voir plus clair. C'est dans cette discussion qu'il nous a avoué avoir envoyé à l'ARFS une lettre de désistement qui ne nous est pas encore parvenu. Finalement, une lettre de mise en demeure lui a été transmise pour qu'il puisse accélérer les travaux et terminer dans le délai qui lui a été imparti. Pour le lot N°1, l'entrepreneur a procédé aux diverses réparations, à la confection et à la mise en place des buses par le SOVEMAT, à la confection de l'abreuvoir et des briques pour le mur de protection. Il faut surtout noter que les travaux ont mis beaucoup de temps à être réalisés. Ils sont à plus de 300 jours de réalisations. Les travaux restants sont : - le mur de protection - le réservoir et les robinets - la pose de la pompe GUEROULT et les divers accessoires - la pose et les raccordements divers des PVC entre le déversoir et l'abreuvoir et le réservoir L'entrepreneur avait promis de terminer le restant des travaux à la fin mois de MAI. Mais à ce jour nous constatons que les travaux n'évoluent pas. L'antenne Régional doit prendre des mesures idoines contre ce dernier et chercher un tâcheron afin que les travaux puissent terminer avant la fin de ce mois-ci. Les différentes formations spécifiques ont été fait.
		85%	15%	
		100%	00%	
	PUITS 2 - Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : (100 %) - Formations Spécifiques :	100%	00%	
DAROU SALAM 1 puits à réhabiliter.1 à équiper	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100%	00 %	
		100%	00 %	

DAROU MINAM 1 puits à réhabiliter et à équiper.	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : (100 %) - Formations Spécifiques : 100 %	100%	00%	Le montage des comités de gestion des puits a été fait. La pompe GUEROULT a été confectionnée et livrée
		85%	15 %	
		100%	00 %	

Titre des Micro-Projets : Réhabilitations et Equipements de Puits Hydrauliques dans les villages de Nguerane Fass – Pape Sabop – Touba Wene Aere

N° des microprojets : N° KLMY216/IE-25-03 – KLMY216/IE-24-03 – KLMY216/IE-28-03

Nom des OCB : GIE « TAKKU LIGGEY » - GIE « BOK JUBBO » - GPF « TAKKU LIGGEY »

Communauté Rurale : Maka Yop Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Recommandation
	Prévus	Réalisés		
NGUERANE FASS 03 puits à réhabiliter	PUITS 1 - Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques :	100 % 85 % 100%	00 % 15 % 00%	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection et au lancement de la consultation restreinte pour le choix du Maître d'œuvre ainsi que celui du dossier d'Appel d'Offre des travaux de réhabilitation et de l'équipement du puits hydraulique. Le maître d'œuvre et l'entrepreneur ont été choisis lors du dépouillement. Après plusieurs négociations, l'adjudicataire des travaux est choisi, il devait seulement diminuer son offre pour être dans l'enveloppe. L'accord a été signé le 15 juin 2004. Le délai de réalisation prévu était de 60 jours. Les travaux ont effectivement démarré avec l'acheminement du matériel sur les différents sites. Après plusieurs semaines de retards, l'entrepreneur est convoqué pour y voir plus clair. C'est dans cette discussion qu'il nous a avoué avoir envoyé à l'ARFS une lettre de désistement qui ne nous est pas encore parvenu. Finalement, une lettre de mise en demeure lui a été transmise pour qu'il puisse accélérer les travaux et terminer dans le délai qui lui a été imparti. Pour le lot N°1, l'entrepreneur a procédé aux diverses réparations, à la confection et à la mise en place des buses par le SOVEMAT, à la confection de l'abreuvoir et des briques pour le mur de protection.
	PUITS 2 - Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf Pompe Guérout : (100) % - Formations Spécifiques :	85 % 85 % 100%	15 % 15 % 00%	
	PUITS 3 - Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques :	100% 100% 100%	0% 0% 0%	
				Il faut surtout noter que les travaux ont mis beaucoup de temps à être réalisés. Ils sont à plus de 300 jours de réalisations. Les travaux restants sont : - le mur de protection - le réservoir et les robinets - la pose de la pompe GUEROULT et les divers accessoires

PAPE SABOP 1 puits à réhabiliter	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	65 %	35 %	- la pose et les raccordements divers des PVC entre le déversoir et l'abreuvoir et le réservoir L'entrepreneur avait promis de terminer le restant des travaux à la fin mois de MAI. Mais a ce jour nous constatons que les travaux n'évoluent pas. L'antenne Régional doit prendre des mesures idoines contre ce dernier et chercher un tâcheron afin que les travaux puissent terminer avant la fin de ce mois-ci. Les différentes formations spécifiques ont été fait. Le montage des comités de gestion des puits a été fait. La pompe GUEROULT a été confectionnée et livrée aux différentes localités.
TOUBA WENE AERE 1 puits à réhabiliter.	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	65 %	35 %	
		85 % 100%	15 % 00%	
		85 % 100%	15 % 00%	

Titre des Micro-Projets : Rehabilitation et Equipement de Puits Hydrauliques dans les villages de Missira Thioyene – Dioulmack – Medina Salam – Yassy – Darou Mousseu
N° des microprojets : N° KLMY218/IE-26-03 – KLMY218/IE-12-03 – KLMY218/IE-13-03 – KLMY218/IE-16-03 – KLMY218/IE-14-03

Nom des OCB : GIE SANTE YALLA - ASSOCIATION DES JEUNES DE DIOULMACK - AND TAKKU LIGGEEY –

GPF « TAKKU LIGGEEY » - GPF DAROU MOUSSEU

Communauté Rurale : Gainth Pathe **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kafrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Recommandation
	Prévus	Réalisés		
MISSIRA THIOYENE 03 puits à réhabiliter	PUITS 1 - Réparations diverses, Confection de Buse, - Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %		100% 100% 100%	00% 00% 00%
	PUITS 2 - Réparations diverses, Confection de Buse, - Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %		100% 100% 100%	00% 00 % 00%
	PUITS 3 - Réparations diverses, Confection de Buse, - Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %		100% 100% 100%	0% 0% 00%

DIOULMACK 1 puits à réhabiliter	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100 %	00%	communautés ont plusieurs fois bloqués le déroulement des travaux. Il nous est donné l'occasion de descendre sur le terrain et de discuter avec eux pour que ces derniers puissent laisser les travaux avancer normalement. Les différentes formations spécifiques ont été fait. Le montage des comités de gestion des puits a été fait.
Medina Salam 1 puits à réhabiliter	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100%	00%	
Darou Mousseu 2 puits à réhabiliter	PUITS 1			
	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100%	00%	
	PUITS 2			
	- Réparations diverses, Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100%	00%	
Yassy 1 puits à réhabiliter.	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100 %	00%	
	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100 %	00%	
	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100 %	00%	
	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : - Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérault : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100 %	00%	

Titre des Micro-Projets : Rehabilitation et Equipement de Puits Hydrauliques dans les villages de Touba Gallo – Darou Dam Leye
N° des microprojets : N° KMY219/IE-08-03 – KLMY219/IE-06-03

Nom des OCB : GIE MIXTE DE TOUBA GALO - GIE DAROU DAME LEYE

Communauté Rurale : Lour Escal Arr : Maka Yopp **Dept :** Kaffrine **Région :** Kaolack

Activités et village	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Recommandation
	Prévus	Réalisés		
Touba Gallo 1 puits à réhabiliter et à équiper	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques :	100% 85 % 100%	00% 15 % 00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection et au lancement de la consultation restreinte pour le choix du Maître d'œuvre ainsi que celui du dossier d'Appel d'Offre des travaux de réhabilitation et de l'équipement du puits hydraulique. Le dossier a été déclaré infructueux. Les offres étaient plus chères que l'enveloppe destinée à faire les travaux. C'est dans cette lancée que il a fallu procéder à recruter un tâcheron pour exécuter la main d'œuvre. Les communautés devront lui apporter l'ensemble des matériaux ainsi que le sable et le gravier nécessaire dans l'exécution des travaux. Le maître d'œuvre a été choisi pour appuyer l'OCB dans ce processus. L'accord a été signé le 20 octobre 2004 . Le délai de réalisation prévu était de 45 jours . Les travaux ont effectivement démarré avec l'acheminement du matériel sur les différents sites. Après plusieurs semaines de retards, le tâcheron est convoqué pour y voir plus clair. C'est dans cette discussion qu'il lui a été envoyé une lettre de mise en demeure.
	- Réparations diverses, Confection de Buse, Mise en eau Infrastructure de surface: 100% - Equipements de surfaces : Abreuvoir – réservoir –mur de protection – une paire de bœuf - Pompe Guérout : 100 % - Formations Spécifiques : 100 %	100% 85 % 100%	00 % 15 % 00 %	Le puits est pratiquement terminé. Il reste à faire les travaux de surfaces ainsi que les raccordements divers et la pose du système Exhaure. La pré-réception a été faite le 02 mai 2005 . Il faut surtout noter que les travaux ont mis beaucoup de temps à être réalisés. Ils sont à environ 195 jours de réalisations . Les travaux sont terminés. Il reste à faire les travaux de raccordement en PVC de l'abreuvoir et du réservoir, le montage des robinets, la dalle supérieure du réservoir est à faire. Les communautés doivent prendre un maçon et procéder aux rectifications des réserves observées dans le chantier avec l'appui du maître d'œuvre. Les différentes formations spécifiques ont été fait. Le montage des comités de gestion des puits a été fait. La pompe GUEROULT a été confectionnée et livrée aux différents endroits. Il reste le montage du système Exhaure.
	Darou Dam Leye 1 puits à réhabiliter. 1 à équiper			

4.6 Amélioration de l'accès à l'éducation par la réhabilitation la construction et l'équipement d'école franco – arabe, de murs de clôture, de blocs sanitaire, de foyer de femme, de centres et de garderie communautaire

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'un Foyer de la Femme dans le quartier de Bamba Modou Coura
 N° du micro-projet : N° KLKA/IE-12-04
 Nom OCB : GIE BOKK YAKAAR JUBO LIGGEY...
 Commune : Kounghoul Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Bâtiment à Construire	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de construction d'un Foyer de la Femme. Le choix du Maître d'œuvre était fait. L'ouverture des plis pour le choix de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 20 octobre 2004, le délai de réalisation prévu était de 75 jours. Des problèmes d'emplacement du Foyer ont retardé le démarrage des travaux. Les travaux ont effectivement démarré le 30 octobre 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Bloc Sanitaire	100 %	100 %	00 %	Finalelement, après 191 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 28 avril 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Toutefois il faut noter que lors de la réception provisoire, la commission a décelé des réserves plus ou moins importantes que l'entreprise doit impérativement lever dans un bref de 15 jours à compter de la date de réception. Ces réserves sont :
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	- le robinet de la chasse d'eau des toilettes est à fixer ; le bas d'évacuation chasse d'eau des toilettes à poser ; les poignets des portes des chambres à ajuster ; Fenêtre persienne a revoir la fermeture ; Quelques bacs dans la chambre et Hall a reprendre ; une serrure de la porte de la cours arrière a reprendre ; scellement cadre porte toilette dans la chambre ; créer une fenêtre oubliée dans le bureau. - Procéder au remblai de la fosse sceptique ; finition extérieur a compléter ; colonne de douche a poser ; chasse d'eau a poser ; dallage du puits perdu a faire ; finition du regard a faire. - Les écritures de la plaque d'enseigne doivent être fait conformément au model disponible a l'ARFS ou a l'OADC ; finition des poteaux a parfaire.
Equipements	100 %	00 %	100 %	Il est également demandé a l'OCB de fournir les moellons du puits perdu et de procéder a la restauration de l'environnement. Le montage du comité de gestion et la formation du bureau ne sont pas encore faits. Ces activités sont prévues au courant du mois de Mai. L'équipement n'est pas encore fait. Il est question d'attendre que le virement de la deuxième tranche dans le compte des communautés.

Titre du Micro-Projet : Construction et Equipement d'un Centre Socio Educatif dans le Quartier de Koungheul Santhie

N° du micro-projet : N° KLKA/IE-09-04

Nom OCB: A S C NEXLE

Commune: Koungheul **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kafrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Bâtiment à Construire	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de construction d'un centre socio-éducatif. Le choix du Maître d'œuvre était fait. L'ouverture des plis pour le choix de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 21 octobre 2004 , le délai de réalisation prévu était de 85 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 30 octobre 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Finalement, après 190 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 mars 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Bloc Sanitaire	100 %	100 %	00 %	
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Toutefois il faut noter que lors de la réception provisoire, la commission a décelé des réserves plus ou moins importantes que l'entreprise doit impérativement lever dans un bref de 15 jours à compter de la date de réception. L'entreprise a levée l'ensemble des réserves décelées dans le chantier. Il faut noter que les bénéficiaires ont demandé à ce que L'ARFS leur donne l'autorisation de compléter le restant du mur de clôture de 20 m. Il est également demandé à l'OCB de dégager le tronc d'arbre qui est sous l'emprise du chantier.
Formations	100 %	100%	00 %	Le montage du comité de gestion a été fait ; la formation du bureau n'est pas encore faite. Ces activités sont prévues au courant du mois de Mai. L'équipement n'est pas encore fait. Il est question d'attendre que le virement de la deuxième tranche dans le compte des communautés.
Equipements	100 %	00 %	100 %	Il faut aussi noter que le CGMP a du mal à trouver des monitrices dans leur quartier. C'est ce qui retarde le plus ces activités.

Titre du Micro-Projet : Transformation du Foyer de la Femme en Centre Multifonctionnel et Equipement dans le village de Lour Escale

N° du micro-projet : N° KLKA/IE-01-04

Nom OCB : Gie DEGGO

Communaute Rurale : Lour Escale **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kaffrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Bâtiment à Construire	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de construction d'un centre socio éducatif. Le choix du Maître d'œuvre était fait. L'ouverture des plis pour le choix de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 23 octobre 2004 , le délai de réalisation prévu était de 75 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 30 octobre 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Bloc Sanitaire	100 %	100 %	00 %	Finalelement, après 190 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 mars 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Toutefois il faut noter que lors de la réception provisoire, la commission a décelé des réserves plus ou moins importantes que l'entreprise doit impérativement lever dans un bref de 15 jours à compter de la date de réception.
Formations	100 %	50 %	50 %	L'entreprise a levée l'ensemble des réserves décelées dans le chantier.
Equipements	100 %	00 %	100 %	Le montage du comité de gestion a été fait ; la formation du bureau n'est pas encore faite. Ces activités sont prévues au courant du mois de Mai. L'équipement n'est pas encore fait. Il est question d'attendre que le virement de la deuxième tranche dans le compte des communautés pour pouvoir compléter le restant sur la formation et l'équipement.

Titre du Micro-Projet : Construction d'une Garderie Communautaire et d'une Case Nutritionnelle dans le Quartier Koungheul Ville

N° du micro-projet : N° KLKA/IE-09-04

Nom OCB : GIE KASEWO

Commune : Koungheul **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kafrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévu	Réalisés		
Bâtiments salles de classe + bureau à Construire	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de construction d'une garderie d'enfant communautaire. Le choix du Maître d'oeuvre était fait. L'ouverture des plis pour le choix de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 21 octobre 2004 , le délai de réalisation prévu était de 85 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 30 octobre 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'oeuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Bloc Sanitaire	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 190 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 mars 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, du Maître d'oeuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Mur de clôture	100 %	100 %	00 %	Toutefois il faut noter que lors de la réception provisoire, la commission a décelé des réserves plus ou moins importantes que l'entreprise doit impérativement lever dans un bref de 15 jours à compter de la date de réception. L'entreprise a levée l'ensemble des réserves décelées dans le chantier.
Formations	100 %	100 %	00 %	Le montage du comité de gestion est fait. L'équipement a été fait à 50 %. Il est question d'attendre que le virement de la deuxième tranche dans le compte des communautés pour procéder à la totalité de l'équipement prévu.
Equipements	100 %	50 %	50 %	

Titre du Micro-Projet : Rehabilitation et Mur de Cloture de l'Ecole du Village de GAINTH PATHE

N° du micro-projet : N° KLKA/IE-02-04

Nom OCB : GPF EL HADJI KHATHIE SY

Communauté Rurale : GAINTH PATHE Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de résultats		Ecart s	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Mur de Clôture + Bloc Sanitaire	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de Réhabilitation du Mur de Clôture et du Bloc Sanitaire. Le choix du Maître d'œuvre était déjà fait. L'ouverture de plis pour le choix du Maître d'œuvre et de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux de Réhabilitation du Mur de Clôture et du Bloc Sanitaire a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 23 octobre 2004 , le délai de réalisation prévu était de 75 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 30 octobre 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Formations	100 %	100 %	00 %	Finallement, après 155 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 mars 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Toutefois, il faut noter que lors de la réception des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devrait reprendre les malfaçons et incorrections observées et consignées dans le procès verbal de réception provisoire.
Equipements	100%	100%	00%	Le montage du comité de gestion a été remplacé par l'Association des parents d'élèves et la formation du sur le VIH SIDA a été faite.

Titre du Micro-Projet : Construction du Mur de Clôture d'un Bloc Sanitaire de L'école du Village de NGOUYE DIERY

N° du micro-projet : N° KLKA/IE-04-04

Nom OCB : GIE ENTENTE DEGGO

Communauté Rurale : GAINTH PATHE **Arr :** Maka Yopp **Dept :** Kafrine **Région :** Kaolack

Activités	Indicateurs de résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévu	Realisés		
Mur de Clôture + Bloc Sanitaire	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC précédant qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de Construction D'un Mur De Clôture Et D'un Bloc Sanitaire. Le choix du Maître d'œuvre était déjà fait. L'ouverture de plis pour le choix du Maître d'œuvre et de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux de construction du Mur de clôture et du bloc sanitaire a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 23 octobre 2004 , le délai de réalisation prévu était de 75 jours . Les travaux ont effectivement démarré le 30 octobre 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Finalement, après 155 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 25 mars 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Toutefois, il faut noter que lors de la réception des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devrait reprendre les malfaçons et incorrections observées et consignées dans le procès verbal de réception provisoire. Le montage du comité de gestion a été remplacé par l'Association des parents d'élèves et la formation du sur le VIH SIDA a été faite.
Formations	100 %	100 %	00 %	
Equipements	100%	100%	00%	

Titre du Micro-Projet : Construction d'une Ecole Franco-Arabe dans le Village de AINOUMANE DRAME

N° du micro-projet : N° KLMY216/IE-22-03

Nom OCB : GPF « TAKKU LIGGEY »

Communauté Rurale : Maka Yopp Arr : Maka Yopp Dept : Kafrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de resultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Realises		
Salle de Classe + Bloc Sanitaire	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC précédent qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de Construction D'une Ecole Franco Arabe et d'un Bloc Sanitaire. Le choix du Maître d'oeuvre était déjà fait. L'ouverture de plis pour le choix du Maître d'oeuvre et de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux de Construction D'une Ecole Franco Arabe et d'un Bloc Sanitaire a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Le contrat a été signé le 27 janvier 2005 , le délai de réalisation prévu était de 65 jours . Les travaux ont effectivement démarre le 30 janvier 2005 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'oeuvre et du représentant de l'entreprise entre autres.
Formations	100 %	100 %	00 %	Enfinement, après 102 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 28 avril 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, du Maître d'oeuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Toutefois, il faut noter que lors de la réception des réserves ont été notées par la commission de réception provisoire. Ce qui implique que l'entrepreneur devrait reprendre les malfaçons et incorrections observées et consignées dans le procès verbal de réception provisoire :
Equipements	100 %	00 %	100 %	- A refaire la peinture au niveau du placard des salles de classe ; la soudure d'une poignet du placard ; - La plaque d'enseigne est a fixer Les communautés devront procéder à la restauration de l'environnement. C'est-à-dire de procéder au nettoyage des alentours du bâtiment Le montage du comité de gestion a été remplacé par l'Association des parents d'élèves et la formation du sur le VIH SIDA a été faite. L'équipement est prévu au courant du mois de Mai.

4.7 amélioration de l'accès au marche, aux soins de santé, a la salubrité et aux conditions de traitement des animaux par la construction d'une halle de marche, d'un parc a vaccination et l'équipement d'un poste de santé et équipement d'un comite de salubrité

Titre du Micro-Projet : Construction d'un Hall de Marche et d'un Bloc Sanitaire dans le village de Missira

N° du micro-projet : KLMY216/IE-05-04

Nom OCB : GIE MISSIRA DEGGO

Communauté Rurale : Maka Yopp

Arr : Maka Yopp

Dept : Kaffrine

Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Hall de Marché	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier d'Appel d'Offre et au lancement du DAO de construction d'un Hall de marche. Le choix du Maître d'œuvre était déjà fait. L'ouverture de plis pour le choix de l'entreprise s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC et du Maître d'œuvre. C'est ainsi que l'entreprise adjudicataire des travaux a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Les communautés avec au par avant choisi une autre entreprise qui selon eux étaient le mieux disant et avait la meilleure offre pour l'exécution de cette infrastructure. L'ARFS est venu imposer aux communautés l'entreprise ayant le prix le plus bas. Après plusieurs jours de retard, le contrat a finalement été signé le 20 novembre 2004, le délai de réalisation de l'infrastructure prévu était de 65 jours. Les travaux ont effectivement démarré le 25 novembre 2004 par l'implantation du chantier en présence du CGMP, des CTMO, du chef de village, du Charge des infrastructures de l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Finalement, après 156 jours d'exécution, la Réception Provisoire a eu lieu le 28 avril 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, du Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise entre autres. Toutefois, il faut noter que lors de la réception provisoire, la commission a décelé des réserves plus ou moins importantes que l'entreprise doit impérativement lever dans un bref de 15 jours à compter de la date de réception. Ces réserves sont : - La finition correcte des jambages des paillasses, des dalles de paillasses, des poteaux ronds. - Revoir aussi le dosage. - Reprendre les fissures sur la dalle - Poser la plaque d'enseigne conformément au model disponible a l'ARFS ou a l'OADC. - Reprendre entièrement toute la peinture du bâtiment. - Le montage du comité de gestion et la formation du bureau ont été faits. Le Hall n'est pas encore fonctionnel. Il faut noter que le Bloc Sanitaire ne fait pas partie des travaux, car le PNIR était entrain de construire des Latrines aux alentours du Marche.
Formations	100 %	100 %	00 %	

Titre du Micro-Projet : Equipement du Comité de Salubrité et Education Environnementale dans le Quartier Mali

N° du micro-projet : KLKA/IE-07-04

Nom OCB : ASC WALIDANE

Commune : kounghoul Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Equipement du Comité de Salubrité	100 %	80 %	20 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du fournisseur du matériel de salubrité. L'ouverture de plis pour le choix du fournisseur s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que le fournisseur a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Après plusieurs jours de retard, l'accord a finalement été signé le 25 novembre 2004 , le délai de livraison prévu était de 30 jours . Finalement, la Réception de la livraison du matériel a été effective le 24 décembre 2004 a eu lieu le 28 avril 2005 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, de la Mairie, du service d'hygiène et du fournisseur entre autres. Toutefois, il faut noter que les sous estimations de certains coûts de matériels d'équipements, la mobilisation de l'apport des bénéficiaires, le problème de local ont été les difficultés rencontrées dans l'exécution du microprojet. Les 70 % du matériel ont été livrés réceptionné (voir le bordereau de livraison). Pour les jours à venir, si la deuxième tranche est virée, le restant des équipements sera commandé et livré. Les charrettes améliorées ont été commandées chez un fabriquant de la place. Elles seront livrées a l'alimentation du compte par la deuxième tranche. Le service d'hygiène est contacté pour la formation du comité de salubrité, mais n'ayant pas le temps avec les diverses interventions dans les communautés rurales sur la sensibilisation sur le CHOLERA.
Formations	100 %	50 %	50 %	

Titre du Micro-Projet : Equipement du Poste de Santé du Quartier ESCALE

N° du micro-projet : KLKA/IE-06-04

Nom OCB : GPF AND SUXALI ESCALE

Commune: Kougheul Arr : Maka Yopp Dept : Kaffrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
Equipement du Poste de Santé	100 %	80 %	20 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du fournisseur du matériel de santé. L'ouverture de plis pour le choix du fournisseur s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de l'OADC. C'est ainsi que le fournisseur du matériel médical a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante. Après plusieurs jours de retard, l'accord a finalement été signé le 25 octobre 2004 , le délai de livraison prévu était de 30 jours . Finalement, la Réception de la livraison du matériel a été effective le 21 décembre 2004 en présence des membres du CGMP, du l'OADC, de la Mairie, du médecin chef du district sanitaire de Kougheul et du représentant du fournisseur entre autres.
Formations	100 %	50 %	50 %	Toutefois, il faut noter que les sous estimations de certains coûts de matériels d'équipements, la mobilisation de l'apport des bénéficiaires, le problème de local ont été les difficultés rencontrées dans l'exécution du microprojet. Les 80 % du matériel ont été livrés réceptionné (voir le bordereau de livraison). Pour les jours à venir, si la deuxième tranche est virée, le restant des équipements sera commandé et livré. Nous somme confronté a une communauté très politisée, difficile et très sensible. C'est ce qui retarde jusqu'à présent le montage du comite de santé et la formation de l'ASC et des matrones.

Titre du Micro-Projet : Construction du Parc a Vaccination dans le village de Sobel Diam Diam

N° du micro-projet : KLMY219/IE-09-03

Nom OCB : GPF SOBEL DIAM DIAM 2

Communaute Rurale: Lour Escale Arr : Maka Yopp Dept : Kafrine Région : Kaolack

Activités	Indicateurs de Résultats		Ecart s	Observations et Difficultés rencontrées
	Prévus	Réalisés		
PARCK A VACCINATION	100 %	100 %	00 %	C'est sur la base du Dossier de Micro-projet monté par l'OADC qu'il a été procédé à la confection du dossier de consultation restreinte pour le choix du Maître d'œuvre et du dossier d'appel d'offre. L'ouverture de plis pour le choix du maître d'œuvre et de l'entrepreneur s'est fait en présence du CGMP, des CTMO, de L'ARFS, de l'OADC. C'est ainsi que l'adjudicataire a été choisi comme ayant l'offre la mieux disante.
Formations	100 %	50 %	50 %	L'accord a finalement été signé le 25 janvier 2005 , le délai de livraison prévu était de 30 jours . Finalement, la Réception provisoire 25 mars 2005 en présence des membres du CGMP, de l'ARFS, de l'OADC, et du représentant du l'entreprise entre autres. Toutefois, il faut noter que des suggestions ont été faites sur le plan que l'AFDS a fourni et qu'il faut revoir l'emplacement des tubes ronds qui sont un peu plus entre espacées. La formation en VIH SIDA a été faite. Il reste a faire le montage du comite de gestion du Parck ainsi que la formation du bureau.